

Service public d'eau potable

Commune de Vaud'herland (95)



Rapport du délégataire pour l'exercice 2020

Données Techniques

En application de l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique



Chap.1.	La synthèse de l'exercice	4
Chap.2.	Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service	5
Chap.3.	Les faits marquants de l'exercice	8
La pano	démie du Covid-19	8
La prod	luction	9
La distr	ibution	9
La relat	tion abonnés	10
Chap.4.	Le contrat	12
Le serv	ice délégué	12
Le cont	rat	12
1. La	CEG	20
Chap.6.	La description du patrimoine	25
La desc	ription du service	25
La prod	luction	28
Chap.7.	L'exploitation du service	32
Le bilar	n eau	32
Les con	sommations électriques	34
Les con	trats passés avec des tiers	34
Les assu	urances contractées	34
Les clie	ents desservis par le service	35
Les indi	icateurs de performance	36
Chap.8.	Le service aux clients	38
Introdu	ction	38
Les eng	agements envers le client	39
Le suivi	i des réclamations clients	39
La relè	ve	40
La facti	uration	40
Chap.9.	La qualité de l'eau	42
L'inforr	nation du public	42
Généra	lités	42
Le nom	bre d'analyses et de conformités sur la ressource	43
Le nom	bre d'analyses et de conformités sur l'eau produite et distribuée	43
La conf	ormité de l'eau	44
L'améli	oration de la qualité de l'eau	45
Chap.10.	La gestion du patrimoine	46
L'indice	e de connaissance du réseau	46



	Les indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale	. 47
	La maintenance réalisée par le délégataire	48
	Les travaux de renouvellement	. 51
	Les biens retirés de l'inventaire	. 53
	Les travaux neufs	. 53
	Les travaux financés par la collectivité	. 54
CI	hap.11. L'amélioration et l'évolution du service	. 55
	Les améliorations programmées par le délégataire	. 55
	Les améliorations à prévoir par la collectivité	. 55
	Les évolutions réglementaires	57



Chap.1. La synthèse de l'exercice

92 habitants50 abonnés8 838 m³ facturés



Prix de l'eau HT (Part délégataire au 1^{er} janvier 2020)

Abonnement annuel : 35,50 €

Prix du m³ : 1,7510 €

Prix du m° : 1,/510 €

716 m de réseau



Chap.2. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Les données devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sont récapitulées ci-après. Elles sont complétées par les données financières figurant dans le compte-rendu financier.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau.

Code	Caractérisation technique du service	Valeurs
	Présentation du territoire desservi Commune de Va	udherland
	Mode de gestion du service	Délégation
	Date d'échéance du ou des contrats de délégation du service	31/12/2019
D101.0	Nombre d'habitants desservis	92
	Nature des ressources utilisées -	<u>'</u>
	Volumes prélevés sur chaque ressource	0 m ³
	Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable	10 215 m ³
	Nombre d'abonnements	50
	Volumes vendus au cours de l'exercice	8 838
	dont volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilé	es 8 726
	dont volumes vendus aux autres abonné	es 112
	dont les volumes vendus à d'autres services publics d'ea potabl	l (i m ³
	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	716 m
Code	Tarification de l'eau et recettes du service	Valeurs
	Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service	Voir CRF
	Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés	Voir CRF
	Facture d'eau calculée au 1er janvier N et N+1 pour une consommation de 120 m³	Voir CRF
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1/01/2021	2,7632
	Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ains que des autres recettes d'exploitation	i Voir CRF

	Code	Indicateurs de performance	Valeurs
--	------	----------------------------	---------

	-	^
CF		1

P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées P101.1 réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			
P102.1	qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P104.3	Rendement du réseau de distribution	100%		
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5.26		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %		
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées*	0 ‰		
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service*	15 jours		
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés*	100 %		
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité*	NC		
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente*	4,23 %		
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues*	Oui		
P155.1	Taux de réclamations*	0 ‰		
Code	Financement des investissements	Valeurs		
	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux			
	Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0 (0 %)		
	Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	0 %		
	Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts Montant des amortissements réalisés par la collectivité			
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service			
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	Voir Chap.11		
	Montants prévisionnels des travaux	Voir Chap.11		



	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	
Code	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	Valeurs
P109.0	Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	0 €
	Nombre de demandes reçues	0
	Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée	

^{*} pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants



Chap.3. Les faits marquants de l'exercice

La pandémie du Covid-19

Afin de faire face à la crise liée à la propagation du coronavirus dans notre pays, notre société a mis en place son Plan de Continuité d'Activité à compter du 12 mars 2020.

L'alimentation en eau potable de la population et la collecte de ses eaux usées sont indispensables à l'hygiène et à la bonne santé de chacun des Français ainsi qu'au fonctionnement des secteurs encore actifs.

Nos équipes d'intervention sont restées disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour assurer les prestations suivantes :

- Surveillance, pilotage et maintenance des installations de prélèvement, de traitement et de pompage destinées à la production d'eau potable
- Surveillance du réseau de distribution public et réparation des fuites
- Réparation des fuites sur branchements et compteurs d'eau
- Surveillance de la qualité de l'eau produite et distribuée
- Réponse téléphonique aux demandes des abonnés
- Ouverture des branchements à la demande des abonnés
- Surveillance, pilotage et maintenance des installations de pompage des eaux usées et des eaux pluviales
- Maintenance des réseaux publics de collecte des eaux usées et des eaux pluviales et notamment curage de ceux-ci en cas d'obstruction

Les prestations suivantes ont été suspendues temporairement, de manière à préserver au maximum nos salariés de la pandémie et éviter de participer à la propagation du virus :

- Réalisation de nouvelles installations (branchements neufs)
- Contrôle de la conformité des rejets d'eaux usées et pluviales à la parcelle
- Remplacement des compteurs d'eau
- Accueil physique des abonnés
- Relève des compteurs d'eau

Concernant la possibilité de transmission du covid-19 par l'eau potable, nous avons relayé à nos abonnés, le message des autorités sanitaires (ARS) - avec qui nous restons en relation permanente

- indiquant que « le respect des normes imposées habituellement pour traiter les eaux destinées à la consommation humaine permet d'inactiver les micro-organismes, dont les virus, et doit ainsi permettre de maintenir une sécurité sanitaire suffisante ».

Outre que la pénétration du coronavirus dans l'eau distribuée est très improbable, la teneur en chlore que nous maintenons dans l'eau ne lui permet pas d'y survivre.



La production

Sans objet.

La distribution

Travaux d'installation d'un système de télégestion

En conséquence de la fuite du 13 décembre 2016 et comme évoqué dans le rapport annuel 2017, le comptage général a été équipé d'une tête émettrice pour une transmission des données au quotidien. Ainsi, les consommations de nuit sont analysées quotidiennement afin d'augmenter l'efficacité des recherches de fuite.



Les résultats obtenus par ce nouveau dispositif sont traités au chapitre « Production » en amont de ce chapitre.

Evolution de la règlementation des poteaux incendie ayant un impact sur le réseau de distribution.

Une mise à jour de la réglementation relative à la « défense extérieure contre l'incendie » (DECI) a été effectuée en 2015. En 2017, le règlement départemental de la défense extérieure cotre l'incendie du Val d'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral.



	Clarifier le partage des compétences et des responsabilités dans le domaine de la DECI
nationn	Rehausser ou maintenir le niveau de sécurité en développant ou confortant une DECI adaptée, elle et efficiente.
	Proportionner la ressource en eau au regard du risque à couvrir.
	Préciser les rôles respectifs des communes, des EPCI, du SDIS et des autres partenaires.

La réforme de la réglementation a pour objectif de :

En synthèse des modifications de cette nouvelle norme, et au-delà des nouvelles procédures de réception lors de l'installation d'un nouvel hydrant. Il faudra retenir :

Les exigences en matière de débit des hydrants ne sont plus systématiquement 60m3/h sous 1 bar de pression dynamique. La prise en compte du bien ou de l'établissement à protéger nécessitera d'adapter cette valeur.

Dans le même cas, dans des secteurs couverts avec une alimentation en eau de faible débit, un poteau incendie pourra sous certaine condition être installé avec un débit inférieur à 60m3/h.

En exploitation, alors qu'auparavant un contrôle annuel était opéré en partenariat avec le SDIS afin de mesurer le potentiel de chaque hydrant et vérifier son état opérationnel, les actions de maintenance devront désormais être effectuées de la manière suivante :

- 1) Un contrôle annuel minimum doit être réalisé sous l'autorité du Maire et à la charge de la collectivité afin de garantir l'entretien du parc des hydrants et le bon fonctionnement des points d'eau. Ce contrôle est identique aux pratiques passées que nous avions l'habitude de mettre en œuvre.
- 2) Une reconnaissance opérationnelle sera organisée tous les 2 ans par le SDIS qui permettra de s'assurer de la mise à disposition des équipements. Ce contrôle reste visuel et aucune notion de débit n'est abordée lors du contrôle. Ces tournées sont intégralement financées par le SDIS.

En conclusion, nous nous tenons à votre disposition pour élaborer en partenariat un schéma communal de DECI ayant pour objectif de faciliter la transition vers la nouvelle règlementation et d'identifier les risques et leur évolution prévisible. Cette étude permettra si besoin la rédaction et la publication d'un arrêté communal de DECI.

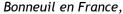
La relation abonnés

Communication

Régulièrement nous participons à des animations éducatives, dans les écoles, mais aussi à l'occasion des journées de l'eau organisées par le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique)









Mareil-en-France,

Après la mise en exploitation à grande échelle, de son nouveau site internet <u>www.ceg-eau.com</u>, la CEG a développé les facilités de connexion et les services à destination des abonnés





Chap.4. Le contrat

Le service délégué

Notre Société assure, pour le compte de la commune de Vaud'herland, la distribution publique d'eau destinée à la consommation humaine sur le territoire communal.

La population totale desservie est de 92 habitants.

Le contrat

Les dates qui définissent, depuis son origine, les principales étapes de la délégation sont présentées dans le tableau ci-après.

Désignation	Date de prise d'effet	Objet
Contrat	09/02/1989	Affermage eau potable
Convention d'achat d'eau	20/12/2007	Convention avec la commune du Thillay.
Renouvellement du contrat de DSP		Affermage eau potable

A l'échéance du contrat de délégation, le 12 juin 2016, la commune de Vaudherland a demandé à la CEG de poursuivre la gestion du service des eaux dans l'attente du choix de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France dans la date de prise de la compétence eau qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

La demande est actée dans une « convention d'exploitation provisoire destinée à assurer la continuité du service public de distribution d'eau potable » signée le 22 décembre 2016 pour une application du 13 juin 2016 au 31 décembre 2019.

En 2019, la commune de Vaudherland a intégré le SIAEP de la région Nord Ecouen. Ce dernier s'est muté en SMAEP en 2020.

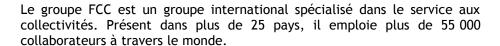
Courant 2021, le service des eaux de la commune de Vaudherland doit fusionner avec celui de la commune de Le Thillay.



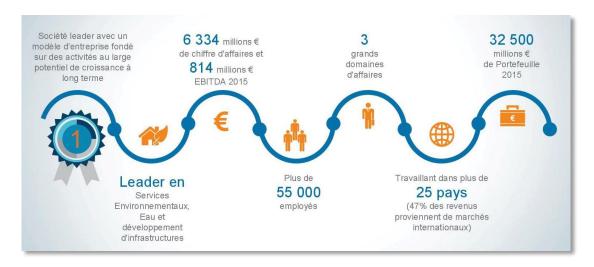
Chap.5. Présentation de l'entreprise

Le groupe FCC

Présentation







Le groupe FCC est présent dans 3 grands domaines d'activité :



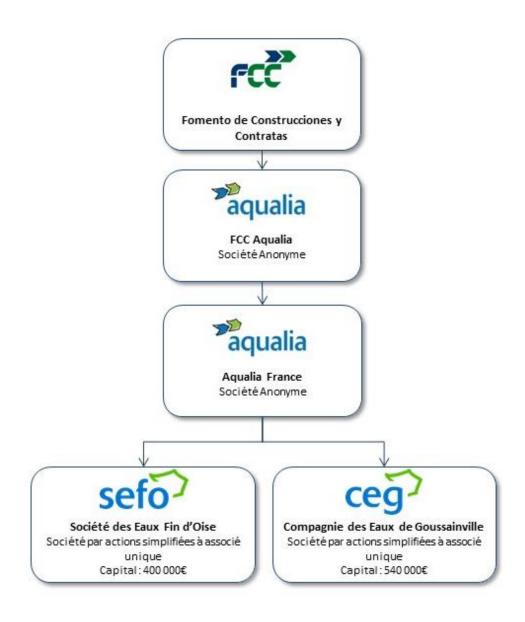
Collecte, traitement et élimination des déchets, nettoyage des voies publiques

Construction de bâtiments, tunnels, ponts, autoroutes, locaux d'activités, logements, etc.

Traitement et distribution d'eau potable, épuration des eaux usées, conception, construction d'installations hydrauliques urbaines et industrielles



Organisation





Le groupe FCC Aqualia est la filiale Eau du groupe FCC. Elle gère les activités Eau et Assainissement du groupe.



C'est le quatrième opérateur privé de gestion des eaux en Europe, en matière de population desservie. FCC Aqualia couvre l'ensemble du cycle de l'eau et gère les services d'eau et d'assainissement dans plus de 1100 villes. FCC Aqualia sert plus de 22,5 millions de personnes.

L'activité de FCC Aqualia comprend différents domaines entre lesquels elle crée des synergies en matière de connaissances, de méthodologie, de recherche et de développement :

- Gestion de services publics d'eau et d'assainissement,
- Conception et construction d'usines de traitement d'eau,
- Gestion des industriels,
- Financement d'installations hydrauliques,
- Maintenance et exploitation de systèmes d'irrigation.

Services municipaux de l'eau	Services à forte valeur ajoutée. Soutien à la gestion publique	Conception et construction d'infrastructures hydrauliques	Opération et maintenance	Concessions d'infrastructures hydrauliques
· Concessions administratives ou propriété	Domaine de la gestion de clients commercial	Conformité commerce	Courte durée	• Longue durée
des actifs Longue durée Investissements massifs initiaux Facturation et encaissement au client final	Domaine des ressources humaines Domaine des ressources humaines Domaine des ressources humaines et prévention des risques professionnels Domaine de la communication	constructeur (cycle économique) • Sans nécessité d'investissements	Sans investissements initiaux Facturation et encaissement au client institutionnel	Investissements massifs initiaux avec financement structuré Facturation et encaissement au client institutionnel
¥,	24h)		S p.	€



En chiffre



Implantation

FCC Aqualia est présent en Europe, en Amérique Latine mais aussi en Afrique du Nord et sur la péninsule arabique.





R&D

Attachant une grande importance à l'innovation, FCC Aqualia dispose de son propre département Technologie et Innovation. Le service gère plus de 20 projets pilotes cofinancés par les autorités nationales.

L'objectif est de proposer des solutions durables aux problèmes rencontrés dans le traitement de l'eau mais aussi de concevoir des installations utilisant les technologies les plus récentes et les plus modernes.

A titre d'exemple, les thèmes des travaux de recherches sont axés sur les points suivants :

l'amélioration de la qualité de l'eau et son contrôle,

le comptage avancé dans les villes intelligentes,

les processus membranaires de réutilisation de l'eau,

les processus d'élimination des micropolluants.

Les travaux de recherche ont lieu dans différents pays tel que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la République tchèque, ainsi que l'Amérique latine.

Certifications

Le groupe FCC Aqualia s'est vu décerner de nombreuses certifications dans différents domaines :

Système de gestion de la qualité (ISO 9001)

Système de gestion de l'environnement (ISO 14001)

Rapport de responsabilité sociale d'entreprise, conformément au Guide G4 de la Global Reporting Initiative (GRI)

Système de gestion de l'innovation (UNE 166002: 2014)

Système de gestion de l'énergie (UNE-EN ISO 50001)

Gestion environnementale des gaz à effet de serre (ISO 14064-1: 2006)

Système de gestion de la sécurité de l'information (ISO / IEC 27001: 2013)

6 laboratoires accrédités pour tester des échantillons environnementaux (UNE-EN ISO / IEC 17025)

Entité responsable pour les familles (EFR 1000-1 ed. 4)



Aqualia France

Présentation

Située à Andrésy, Aqualia France (anciennement SPI Environnement) est spécialiste de la gestion de l'eau et de l'assainissement pour les collectivités moyennes (jusqu'à 100 000 habitants).

Aujourd'hui, Aqualia France assure l'alimentation en eau de 150 000 habitants à travers 25 communes et produit plus de 10 millions de mètres cube par an.





Aqualia France gère également les installations collectant les eaux usées de 500 000 personnes. Chaque année, plus de 5 millions de mètres cubes transitent dans ces réseaux.

Adduction d'eau potable











Assainissement











Aqualia France possède deux principaux centres opérationnels d'exploitation :

La SEFO, Société des Eaux de Fin d'Oise, basée à Andrésy;

La CEG, Société des Eaux de Goussainville, basée à Goussainville.

Aqualia France apporte à la SEFO et la CEG une assistance et un support opérationnel par le biais de ces services support :

Le service commercial,

La direction technique,

Le service facturation,

Le service comptabilité et financier,

Les ressources humaines,

Le service Qualité Sécurité Environnement.



1. La CEG

Les moyens humains

Direction du centre M.LOUBLIER

Chef de Service production/ Maintenance générale

A. BRAGA

Gestion des installations de production, traitement, télétransmission, pompage;

Gestion contrôle qualité ; Laboratoire, Gestion marchés travaux stations.

EU/EP
Gestion technique
des installations de
pompage, prétraitement,
télétransmission.

4 personnes

Chef de Service distribution/ Réseaux

M. DENHEZ

AEP

Gestion des infrastructures de distribution: recherche fuites, repérage, réparations, renouvellement canalisations et branchements plomb; Gestion des contrats poteaux incendie Marchés de Travaux publics ; Travaux neufs Gestion contrats disconnecteurs EU/EP Gestion du libre écoulement : curages, diagnostics Contrôles d'opérations; Gestion des interventions d'entretien

11 personnes

réparations

Chef de Service Abonnés

S. MEUNIER

AEP/EU

Gestion relevés et facturation;
Gestion accueil/ accueil
téléphonique
Gestion
administrative
client;
Contrats marchés
plomberie,
compteurs;
Gestion RDV
terrain.

5 personnes

La CEG est signataire de la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000.

Un Directeur de Centre chargé :

- •des relations avec la collectivité;
- •du respect des engagements contractuels et des engagements non contractuels ;
- •du bon déroulement du marché.
- •de la mise en application de la politique QHSE du groupe

Des Chefs de service chargés :

- d'encadrer les techniciens
- de la mise en place des engagements
- de la programmation et du suivi des maintenances préventives et curatives
- de la rédaction des rapports et des documents de reporting

Les Techniciens de Réseau seront chargés de l'ensemble des interventions sur le patrimoine et sur le réseau, ils assurent :

- l'entretien et le renouvellement des équipements hydrauliques
- la pose des équipements de surveillance du réseau, vannes, clapets, etc.
- les travaux de réparation sur les canalisations

Des Electromécaniciens qui assurent :

- des interventions sur les équipements électromécaniques;
- de la vérification des équipements
- de la gestion des installations.

Des Techniciens de laboratoire qui réalisent les prélèvements d'eau et les analyses physicochimiques d'autocontrôle

Des Techniciens relève qui ont en charge :

- · La relève des compteurs
- Le renouvellement des compteurs



Les moyens techniques

Aqualia France dispose pour ses services de moyens matériels et mobiles nécessaires au bon déroulement des chantiers.

Chaque agent dispose de moyens d'interventions personnels (outillage portable) et de télécommunication mobile (téléphone portable).

Le tableau ci-dessous décrit les moyens matériels généraux d'Aqualia France :

PARC DE TRANSPORT	PARC D'EXPLOITATION	PARC D'OUTILLAGE
17 fourgons équipés pour interventions	Pompes Débitmètres	Stock de matériel hydraulique : canalisation, pièces de robinetterie et de fontainerie
7 véhicules légers 2 camions 19 T et 26 T avec benne	Matériel de contrôle de conformité de branchement Outil de manutention	Outillage de terrassement Matériel de levage (0 à 5T)
2 camions 15 T avec benne ampirol	Matériel de terrassement	
1 « Aspiratrice » (camion de 26 T équipé pour terrassement par aspiration)	Groupes compresseur 4 minipelles	
1 hydrocureuse légère		

L'ensemble de ces moyens sont mobilisables en 30 minutes.

L'ensemble des véhicules est équipé de signalisation mobile de chantier (panneau signalétique, gyrophare, etc.). L'aspiratrice-excavatrice

Elle met en œuvre la technique du terrassement par aspiration. Le gain de productivité associé à l'apport sécuritaire de ces machines de travaux publics est sans équivalent, notamment, dans la prévention du risque d'endommagement de réseaux enterrés.





Nos ateliers

Toutes les prestations liées à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des infrastructures d'eau potable seront effectuées dans les locaux de la société Aqualia France qui dispose d'ateliers spécialisés :

- Mécanique/hydraulique/chaudronnerie : entretien et réparation des pompes, appareils hydrauliques...
- Electricité/Automatisme : entretien, réparation et installation d'armoires de puissance et de commande, d'automates et de satellites
- Informatique : travaux d'entretien et d'installation de systèmes de télésurveillance, de paramétrage de GTC...
- Métrologie : contrôle et installation des équipements de mesures (capteurs, débitmètres,...)

L'atelier mécanique

L'atelier de réparation permet le démontage, l'entretien, la remise à neuf, ainsi que la construction d'ensembles mécaniques, électriques et hydrauliques. Il permet également de réaliser les diagnostics et les réparations des pompes et des appareillages utilisés dans les stations, afin d'intervenir rapidement sur les installations hydrauliques et d'être indépendant des fournisseurs.



L'atelier est équipé de tous les moyens nécessaires aux diagnostics des appareillages hydrauliques utilisés dans les installations avec notamment :

- → Pont roulant avec un palan de levage jusqu'à 2 tonnes ;
- Aire de stockage abritée ;
- Atelier de chaudronnerie ;
- Presse hydraulique;







Cet atelier permet de préparer les diagnostics et les révisions de matériels électriques.

Nous sommes en mesure d'intervenir sur l'ensemble des installations automatisées quelque soient leur complexité et l'origine de composants. Nous sommes dotés :

- D'un banc d'essai et de mesure électronique,
- Des matériels de programmation d'automates industriels, de télégestion, d'appareils d'enregistrement dédiés ;
- $\bullet\,$ De logiciel de CAO Electriques pour concevoir des armoires de commande de 2 à 200 KW.

L'atelier électrique bénéficier :

D'une

une large gamme de matériels ancien Tsx47 Premium, Unity Pro, IT, Perax,

 D'une capacité d'expertise de tous les électriques des équipements qui nous (sécurité, puissance, moteurs, etc.)



vous fait

expérience sur et récent : April, Sofrel ;

appareillages sont confiés automatismes,

Le laboratoire d'analyses



En interne, nous possédons notre propre laboratoire équipé pour les analyses physico-chimiques et microbiologiques.

Ce laboratoire permet de réaliser l'ensemble des analyses de contrôle physico chimique du contrat.

Nous travaillons également avec un laboratoire accrédité COFRAC sur les analyses physico chimiques et microbiologiques des eaux pour la réalisation des programmes d'analyses d'autocontrôle notamment sur la potabilité des eaux.



Nos moyens informatiques

GESTION DES ABONNES ET FACTURATION

Pour la gestion des abonnés et la facturation, nous utilisons le logiciel EAU2 édité par e-GEE. Multi fluides (eau - assainissement- énergie - déchets), il fonctionne sur une base de données Oracle.



Ce logiciel intègre les fonctions suivantes :

- Une gestion de la relève, facturation, recouvrement
- La radio ou télé-relève
- Des documents de fusion automatisés
- Une gestion de planning des agents
- Un suivi des affaires
- Un module de devis-facture travaux
- Une connexion possible vers une GTC
- Un suivi du contrôle de conformité assainissement

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Notre base des données SIG a été développée en utilisant le logiciel CART@JOUR édité par la société G2C. Ce logiciel a spécifiquement été développé pour des applications dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; Il comporte des outils complets de dessin, spécifiques aux réseaux d'eau (Dessin des canalisations, branchements et divers objets du réseau (vannes, poteaux incendie...), Diverses possibilités de saisie (triangulation, déport...), Intégration de nos propres symboles...). Il permet également de :

- Gérer les carnets de vannage
- Associer des documents numériques (Plans, photos, scans...)
- La gestion et l'archivage des interventions
- L'édition de plan priorisé de renouvellement

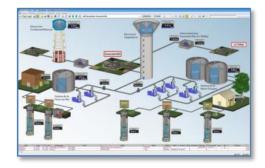
En 2017, les données présentes dans le SIG Cartajour Desktop sont progressivement basculées dans un nouveau logiciel, édité par la même société, Cartajour Kis. Il s'agit d'un logiciel « full web » facilitant les accès depuis et vers l'extérieur.

GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE

Notre Gestion Technique Centralisée a été développée en interne à l'aide de l'applicatif TOPKAPI édité par AREAL.

Le logiciel Topkapi permet de créer des graphiques, de gérer les alarmes et les événements, de faire de la télégestion, et de la supervision à distance grâce à un sa fonction web server et son support des modes de communications sans fils comme le GSM et le RTC.

Un ingénieur automaticien est en charge de développer ce logiciel afin de créer des gestions techniques centralisées parfaitement adaptée à vos installations et vos besoins.



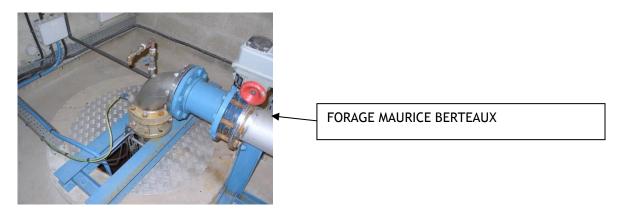


Chap.6. La description du patrimoine

La description du service

Pour alimenter l'ensemble de sa population, Vaud'herland ne dispose pas de ressources propres. La totalité de l'eau distribuée sur la commune est importée en provenance de la commune du Thillay.

Le Thillay dispose des 2 captages d'eaux souterraines ci-dessous :





FORAGE DU STADE

Le forage Maurice Berteaux capte essentiellement l'eau de l'aquifère Lutétien et quelques mètres dans l'Yprésien, le tout entre 10 et 30 mètres de profondeur. Le forage du Stade capte uniquement l'eau de l'Yprésien entre 63 et 88 mètres de profondeur.

L'eau brute de ces captages est mélangée. Elle subit ensuite à la station Alfred Lecomte une désinfection au chlore gazeux avant d'être stockée dans une bâche enterrée (600 m³) puis refoulée directement sur le réseau à l'aide de trois pompes à variation de vitesse, régulées sur la pression.

En cas de problème sur la station Alfred Lecomte, la commune peut être secourue soit par une interconnexion avec la commune de Goussainville, soit par l'interconnexion dite « d'Annet sur Marne », via Roissy.



La première interconnexion peut alimenter Le Thillay depuis le réseau bas de Goussainville et le réseau bas de Goussainville peut être alimenté depuis le réseau de Le Thillay du fait des cotes piézométriques des réservoirs.

L'interconnexion Goussainville - Le Thillay est utilisée en période de nettoyage des réservoirs des deux communes.





L'interconnexion entre Goussainville et le Thillay, située au rondpoint du Bassin, a été automatisée pour une ouverture immédiate en cas de baisse de pression sur ce réseau.

Un contrôle du stabilisateur de pression est réalisé chaque année.





La station Alfred Lecomte alimente le réseau de Le Thillay, à l'aide des pompes de refoulement, situées dans une chambre enterrée jouxtant la bâche de stockage.

Le réseau de Le Thillay alimente la commune de Vaud'herland à partir via une interconnexion rue Maurice Berteaux.





La production

Les origines de l'eau

Les ressources contribuant à l'alimentation en eau de la commune sont les suivantes :

Dénomination	Situation	Nappe	Débit exploité (m³/h)	Nombre de pompes	Traitement
Maurice Berteaux	En exploitation	Lutétien Yprésien	80	1	Chloration
Stade	En exploitation	Yprésien	92	1	Chloration

La protection de la ressource

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance sont obligatoires au vu du code de la santé publique. La définition de ces périmètres est un moyen pour protéger la ressource des pollutions accidentelles.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource permet d'apprécier cette démarche sur chaque point de prélèvement (y compris pour l'eau achetée en gros) :

Indice d'avancement de la protection de la ressource (*)	Objectif	2018	2019	2020
Forage Maurice Berteaux	100 %	40 %	40 %	100 %
Forage Le Stade	100 %	100 %	100 %	100 %
Import Goussainville		53 %	55 %	55 %
TOTAL	100 %	57 %	58 %	100 %

^{(*): 0% =} aucune action; 20% = lancement d'une étude; 40% = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée); 60% = arrêté préfectoral signé; 80% = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés); 100 % = existence d'une procédure de suivi périodique; L'indice global est obtenu en pondérant par le volume produit (ou importé) correspondant au point de prélèvement.

Le forage du Stade dispose depuis le 8 avril 2008 d'un arrêté préfectoral (n°2008-233) déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et autorisant le prélèvement d'eau, son traitement et sa distribution publique.

Le forage Maurice Berteaux dispose depuis le 4 juin 2020 d'un arrêté préfectoral (n°2020-15873) déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et autorisant le prélèvement d'eau, son traitement et sa distribution publique.



Les ouvrages de stockage

La commune de Vaudherland ne possède pas de réservoir de stockage d'eau. Elle bénéficie du stockage dont dispose le service des eaux de la commune voisine de Le Thillay :

Nom (Commune)	Cote radier (mNGF)	Туре	Volume total (m³)
Alfred Lecomte (Le Thillay)	61	Semi enterré	600
Total			600





Les ouvrages de reprise

Le réseau de distribution d'eau de la commune de Vaudherland est mis sous pression par la station de refoulement A. Lecomte, appartenant à la commune de Le Thillay décrite ci-après :

Station de refoulement A. Lecomte

La station A. Lecomte est équipée de trois pompes de surface, de capacité 60 m³/h chacune, qui aspirent dans le réservoir attenant et refoulent à pression constante sur le réseau de Le Thillay (la consigne de fonctionnement se situe entre 6,80 et 7,30 bars).



Le réseau

Evolution du linéaire du réseau et du nombre d'équipements (au 31/12)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur totale du réseau (m) y compris réseau de production	820	820	716	716	716	716
Nombre total de branchements	57	57	57	56	56	56

L'ajustement du linéaire en 2017 découle de la correction de la longueur du tronçon S4040 ramenée de 155 à 50m dans notre base SIG (valeur d'origine erronée).

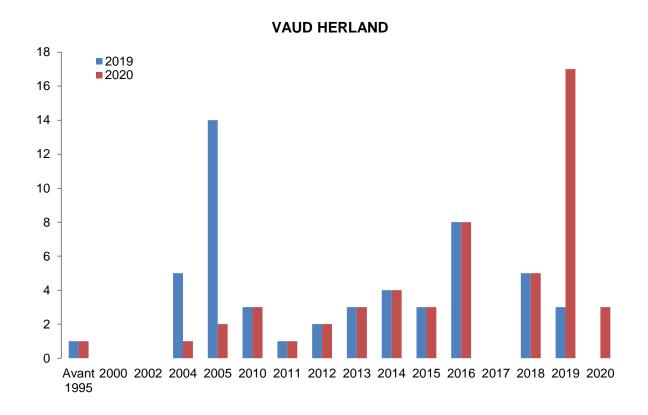
A ce jour, l'intégralité du réseau de Vaudherland est connue en classe de précision A (incertitude sur l'implantation de la canalisation inférieure à 40 cm).



Répartition des compteurs par diamètre (au 31/12/2020)

Diamètre (mm)	15	20	25-30	40	50-60	> 60	Cumul 2020
Nombre total de compteurs	47	3	2	1	0	0	53

Pyramide des âges des compteurs





Chap.7. L'exploitation du service

Le bilan eau

Le bilan de production (ressources propres)

Volume produit (m³/an)
0

Les volumes importés

Import Le Thillay	TOTAL
(m³/an)	(m³/an)
10 215	10 215

Les volumes exportés

Volume exp (m³/an)	orté
0	

Les volumes mis en distribution

Volume Produit (m³)	Volume importé (m³)	Volume exporté (m³)	Volume mis en distribution (m³)
0	10 215	0	10 215

La consommation de la semaine de pointe

Les importations d'eau de la commune de Vaud'herland étaient auparavant relevées tous les mois. Elles sont télégérées en continu depuis le mois d'aout 2017.

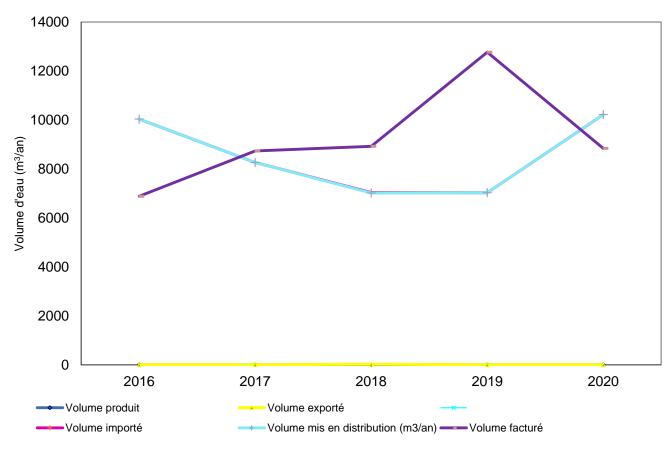
La pointe de consommation journalière pour l'année 2020 est de 61 m³. Elle a eu lieu le 31 juillet 2020.



Le bilan eau

	2016	2017	2018	2019	2020
Volume produit (m³/an)	0	0	0	0	0
Volume importé (m³/an)	10 036	8 266	7 035	7 029	10 215
Volume exporté (m³/an)	0	0	20	0	0
Volume mis en distribution (m³/an)	10 036	8 266	7 015	7 029	10 215
Volume facturé (m³/an)	6 882	8 733	8 923	12 767	8 838

Bilan eau : évolution sur les 5 dernières années





Les consommations électriques

Il n'y a pas de consommation électrique directe nécessaire pour alimenter en eau la commune de Vaud'herland.

Les contrats passés avec des tiers

Contrôle sanitaire « Analyses »

Fournisseur: EAU DE PARIS

Coordonnées: 33 av Jean Jaurès, 94200 IVRY SUR SEINE

Les assurances contractées

Les attestations correspondantes sont fournies en annexe.



Les clients desservis par le service

Le nombre de clients

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'habitants	78	78	79	86	92
Nombre d'abonnés	50	48	50	49	50
Volume facturé (m³/an)	6 882	8 733	8 923	12 767	8 838

Le nombre d'abonnés est celui connu au 31 décembre de chaque année.

La répartition des catégories de clients

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	50	48	50	49	50
Agents commerciaux	1	1	1	1	1
Arrosage	1	1	1	1	1
Domestiques	46	44	46	45	46
Industriels	0	0	0	0	0
Municipaux	2	2	2	2	2
Vente en gros	0	0	0	0	0

LEXIQUE :

Agents Commerciaux : Non particuliers plafonnés à 6 000 m³/an en redevance pollution.

Agriculteurs: Agriculteurs ou branchements d'arrosage non soumis aux taxes d'assainissement et de pollution.

Domestiques: Usagers particuliers.

Industriels : Usagers directement redevables de la taxe pollution par l'agence de l'eau.

Municipaux : Branchements dont la consommation est facturée aux communes.

Les volumes facturés se décomposent selon la nature des abonnés d'après la répartition suivante :

CONTRAT	Secteur	Nature	Nombre abonnés	Volume (m³)
Vaudherland				
Tous			50	8 838
		Agents Commerciaux	1	16
		Arrosages	1	0
		Domestiques	46	8 710
		Industriels	0	0
		Municipaux	2	112
Tot	al Vaudherland		50	8 838



Les indicateurs de performance

	2019	2020	Evolution
Nombre d'abonnés	49	50	+2 %
Volume produit (m³) (a)	0	0	0 %
Volume importé (m³) (b)	7 029	10 215	+ 31 %
Volume exporté (m³) (c)	0	0	0 %
Volume mis en distribution (m³) (d)	7 029	10 215	+ 31 %
Volume consommé sur 52 semaines (m³) (e)	12 767	8 838	-15 %
Volume de service réseau(*) (m³) (f)	160	2 000	+ 1150 %
Volume consommé autorisé (m³) (g = e+f)	12 927	10 848	-16 %
Longueur du réseau (m) (L)	716	716	0 %

^{(*) :} Le volume de service réseau correspond au volume des réservoirs perdu dans le cadre de l'exploitation lors des lavages de ces derniers.

Le volume de service de 2020 correspond à un avoir effectué sur une fuite chez un abonné.

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau permet d'apprécier la qualité d'un réseau et l'efficacité du service de distribution. On distingue :

- Le rendement primaire du réseau
- Le rendement du réseau tel que défini dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix

	2019	2020	Evolution
Rendement primaire du réseau (e/d)	100 %	86,5 %	-13 %
Rendement du réseau (g+c/a+b)	100 %	100 %	0 %

Le rendement de réseau sur la commune de Vaudherland est optimal. Les outils de production installés ont permis de déceler rapidement les fuites et d'effectuer une réparation dans des temps record n'ayant ainsi aucune incidence sur les rendements de réseau.

Désormais, il faut maintenir une vigilance accrue pour conserver ces rendements. Seule une fuite d'importance ou pannes des systèmes de production pourront impacter ces résultats.



L'indice linéaire de pertes en réseau

La qualité du réseau et l'efficacité du réseau de distribution sont également appréciés par les indices suivants, qui sont rapportés à la longueur du réseau :

- L'indice linéaire des volumes non comptés qui reflète le niveau de pertes sur le réseau, variable selon le milieu (urbain ou rural)
- L'indice linéaire de pertes en réseau qui prend en compte les volumes de service de réseau.

	2019	2020	Evolution
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km) (d-e)/365/L	0	5,26	∞ %
Indice linéaire de perte (m³/j/km) (d-g)/365/L	0	0	0 %



Chap.8. Le service aux clients

Introduction

Centrée sur le service aux clients, notre organisation sollicite nos ressources et compétences dans un souci de service, d'efficacité et de qualité.

> SERVICE

Pour le client, le service est représenté par un interlocuteur désigné, qui mènera à terme les diverses démarches nécessaires au traitement de son dossier :

- Liaisons avec les services spécialisés de l'entreprise (service distribution, spécialistes de la qualité, comptabilité et recouvrements).
- Liaisons avec les partenaires sociaux en tant que de besoin (CCAS, convention Solidarité Eau).
- A l'écoute des problèmes particuliers, le correspondant propose des aménagements de paiement (mensualisation, échéanciers, remises sur fuite par application de la garantie fuite).
- Les problèmes urgents sont pris en charge 24h sur 24 tous les jours de l'année par le service d'astreinte. Qu'il s'agisse de problèmes de production, de qualité, de fuites, de manque d'eau, des techniciens interviennent sous une heure au plus.
- Equipées de véhicules dotés de l'outillage de première intervention et de moyens de communications divers (téléphone portable), les personnes d'astreinte font face sans délai aux situations urgentes.
- Un cadre représentant l'entreprise, intégré au service d'astreinte est susceptible d'intervenir à tout moment.
- C'est l'assurance d'une intervention rapide et efficace.

> EFFICACITE

Installée à proximité géographique de ses clients, notre société tire son efficacité de sa taille humaine et de la disponibilité de ses hommes responsabilisés dans leurs métiers.

C'est ainsi que le service d'astreinte peut, dans des périodes particulières (périodes de gel ou de dégel...), être renforcé très rapidement par les techniciens qui tous habitent à proximité de l'exploitation.

De même, lorsqu'une difficulté est portée à notre connaissance, que ce soit un problème administratif, financier ou technique, un agent le prend en charge jusqu'à son terme.

QUALITE

En plus du traitement complet d'un dossier dans les meilleurs délais, la qualité qui caractérise nos interventions se manifeste :

- par une ponctualité aux rendez-vous (ouverture ou fermeture de comptes).
- par une recherche de la gêne minimale lors des travaux (travaux sans tranchée chaque fois que possible, raccordements sans coupure d'eau, réfection des enrobés dès achèvement des travaux de remblai...).
- par des contrôles fréquents (suivis des dossiers abonnés, analyses d'autocontrôle de la qualité de l'eau produite...).
- par des réponses rapides aux courriers des clients.



Les engagements envers le client

Les engagements vis-à-vis de ses abonnés pris par la CEG sont récapitulés dans le tableau suivant :

	Engagement	Responsible Respon	
		2019	2020
Délai de réponse aux courriers	Sous 15 jours	100 %	100 %
Délai de remise en eau de branchement existant	Sous 1 jour ouvré ou à la demande du client.	100 %	100 %
Respect des rendez vous	Dans une plage de 3 heures au plus	100 %	100 %
Délai de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation et autorisation du projet)	Sous 15 jours	100 %	100 %

Le suivi des réclamations clients

	2016	2017	2018	2019	2020
PLAINTES QUALITE					
Goût - Odeur	0	0	0	0	0
Couleur	0	0	0	0	0
Dureté	0	0	0	0	0
PLAINTES TECHNIQUE					
Coupure	0	0	0	0	0
Manque de pression	0	0	0	0	0
Fuite / inondation	0	0	0	0	0
TRAVAUX	0	0	0	0	0
RELATIONS CLIENTELE					
Prix de l'eau	0	0	0	0	0
Relève / Facturation	0	0	0	0	0
Accueil Clients	0	0	0	0	0
TOTAL RECLAMATIONS (1)	0	0	0	0	0
Dont écrites (2)	0	0	0	0	0
Nombre d'abonnés (3)	50	48	50	49	50
Ratio de réclamations écrites (2)/(1)	-	-	-	-	-
Taux de réclamations écrites (nb /1000 ab)	0	0	0	0	0
Taux global de réclamations (nb /1000 ab)	0	0	0	0	0

Les données ci-dessus englobent les réclamations clients au sens de l'indicateur P155.1 (écart avéré par rapport au règlement du service, au contrat de DSP, à la réglementation) \underline{et} les insatisfactions (pas d'écart).



La relève

Durant l'année, nous avons réalisé deux campagnes de relève :

	Première campagne		Seconde o	campagne
Commune ou secteur	du:	du: au:		au :
Vaud'herland	03 avril 2020	03 avril 2020	02 octobre 2020	02 octobre 2020

La facturation

La gestion des abonnements

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du nombre de clients en cours d'année, par secteur le cas échéant :

Commune ou secteur	Abonnements actifs au 31/12/19 (a)	Résiliations (c)	Créations (b)	Total Abonnements actifs au 31/12/20 (a+b-c)
Total	49	1	2	50

Le suivi de la facturation

Le suivi de la facturation s'effectue en plusieurs étapes :

- 1. Envoi des factures.
- 2. Passée la date d'exigibilité de la facture, une relance R1 est envoyée 7 jours plus tard.
- 3. Envoi d'une relance R2 dans les 15 jours suivant la R1.
- 4. En cas de non réponse, un listing des coupures est édité.
- 5. Les avis « 48 h 00 avant coupure » sont envoyés 18 jours après la R2.
- 6. Par la suite, 20 jours après l'émission de l'avis, le dossier est remis au contentieux afin d'établir l'irrecevabilité de la dette.

Le tableau ci-après indique le nombre d'abonnés concernés.

	Facture	Relance R1	Relance R2	Avis coupure	Réduction d'eau	Contentieux
Total 2020	104	14	6			
Taux (%)		13 %	6 %			
Rappel total 2019	133	13	13	0	0	0
Evolution (%)		0%	-50 %			



Les interventions liées aux problèmes de paiement

Facilité de paiement	Vaud' herland	Rappel 2019
Echéanciers de paiement	3	1
Dossier Fond Solidarité Logement (FSL)	0	0

Dans le cadre de l'application du Fond Solidarité Logement pour l'année écoulée, aucun dossier n'a été éligible et n'a donné lieu à l'aide prévue dans la convention départementale « solidarité eau » et ses avenants.

Les volumes mis en cause dans les traitements de surconsommation

Volume des remises sur fuites en 2020

VAUD HERLAND	0 m ³



Chap.9. La qualité de l'eau

L'information du public

Conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996, les fiches d'information de l'ARS, synthétisant la qualité de l'eau, sont transmises lors de la facturation des abonnés.

Généralités

« Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine (...) est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation. »

(Code de la Santé Publique -article L1321-1)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi d'une soixantaine de paramètres.

Ces paramètres ont été regroupés par familles, de la façon suivante :

- ✓ Qualité physico-chimique
- ✓ Qualité microbiologique

Les valeurs limites ou de référence affectées à chaque paramètre sont données dans l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique appliquant en droit français la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998.



Une synthèse des limites réglementaires est reportée en annexe.

L'eau prélevée dans le milieu naturel, l'eau produite et l'eau distribuée font l'objet d'un contrôle régulier de la part des services de l'Etat (Agence Régionale de Santé) et de la SEFO. Les prélèvements effectués par les agents de la SEFO sont analysés par celle-ci où confiés à des laboratoires agréés.



Le nombre d'analyses et de conformités sur la ressource

Les analyses concernant la commune, effectuée en 2020, et leurs résultats se répartissent ainsi :

Nappe du Lutétien - Yprésien (eau brute) (Le Thillay)

	Nombre d'analyses ARS	Analyses ARS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Paramètres physico-chimiques	2	0	24	0
Paramètres bactériologiques	1	0	0	0

L'ensemble des analyses réalisées est conforme.

Le nombre d'analyses et de conformités sur l'eau produite et distribuée

Sortie station Alfred Lecomte (Le Thillay)

	Nombre d'analyses ARS	Analyses ARS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Paramètres physico-chimiques	12	0	12	0
Paramètres bactériologiques	4	0	12	0

Réseau de Vaud'herland

	Nombre d'analyses ARS	Analyses ARS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Paramètres physico-chimiques	4	0	0	0
Paramètres bactériologiques	3	0	0	0



La conformité de l'eau

Sur la base du contrôle officiel du service des eaux du Vaud'herland stricto sensu, le taux de conformité des analyses s'établit à 100 % pour les paramètres bactériologiques et 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

En ce qui concerne les analyses effectuées dans le cadre du plan d'autocontrôle réalisé par la CEG, le taux de conformité s'établit à 100 % pour les paramètres bactériologiques et à 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

L'évolution des taux de conformité est la suivante :

	Objectif	2018	2019	2020
Taux de conformité des analyses réglementaires microbiologiques	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des analyses réglementaires physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des analyses d'autocontrôle microbiologiques	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des analyses d'autocontrôle physico-chimiques	100%	100%	100%	100%

Dépassement des valeurs limites

Il n'y a pas eu de dépassement de valeurs limite de qualité d'eau en 2020.

Dépassement des valeurs de références

Il n'y a pas eu de dépassement de valeurs de référence en 2020.



L'amélioration de la qualité de l'eau

Plan d'action « Bentazone »

Un mélange des eaux est réalisé dans la bâche d'eaux traitées de la station Alfred Lecomte, 60 % M. Berteaux 40% Stade. Grâce à ce procédé nous n'avons jamais dépassé les valeurs limites sur ces deux paramètres durant l'exercice 2019.

Une unité de traitement au charbon actif a été installée en 2020 pour pallier ce problème.



Figure 1:Plan de projet de l'installation de filtration sur CAG



Figure 2 - Tours de filtration sur CAG en place



Chap.10. La gestion du patrimoine

L'indice de connaissance du réseau

Cet Indice est calculé selon arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement Il est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année 2016 :

O point absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet	Note
+ 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
+ 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suiv	vants
+ 10 points: existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	15
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'invent	aire des réseaux.
+ 10 points: l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	15
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	45
+ 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
+ 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
+ 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10
+ 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
+ 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
+ 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
+ 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	10
+ 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5
La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompages) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.	
TOTAL / 120	120



Les indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations de maintenance et de renouvellement effectuées par la CEG durant l'exercice.

	2018	2020	Evolution
Longueur du réseau (m)*	716	716	0 %
Nombre de fuites sur réseau	0	0	0%
Indice linéaire des réparations sur réseau (nb/km)	0	0	0%
Nombre de fuites sur branchement	0	0	0
Longueur du réseau renouvelé (m)	0	0	0 %
Taux moyen de renouvellement du réseau	0 %	0 %	0 %
Nombre de branchements ordinaires renouvelés	0	0	0 %
Nombre de branchements plomb renouvelés	0	0	0%
Taux de renouvellement des branchements plomb (base - branchements plomb à renouveler)	0 %	0 %	0 %
Nombre de compteurs renouvelés	2	16	+ 700 %
Taux de renouvellement des compteurs	3,9 %	30,0 %	670 %
Taux d'interruption de service non programmé (nb/1000ab)	0	0	0%

^{*}hors linéaire production



La maintenance réalisée par le délégataire

Les interventions sur les installations de production et de stockage

La commune de Vaudherland ne comporte pas d'installation de production et de stockage d'eau.

Les interventions sur les installations de distribution

Récapitulatif

	Total 2020	Rappel 2019
Fuites sur canalisation	0	0
Fuites sur branchement	0	0
Interventions diverses sur réseau	0	0
Interventions diverses chez l'abonné	1	0
TOTAL	1	0

Les interventions diverses sur réseau comprennent notamment les purges, les remises à niveau de bouche à clé ou de chaussée, les campagnes de manœuvre de vannes (hors campagne de remplacement des branchements en plomb et réfection d'enrobé).

Les interventions chez les abonnés se produisent généralement pour manque de pression, fuite après compteur, gel ...

Réparation de canalisations

En 2020, la CEG n'a réalisé aucune réparation sur canalisation :

Date	Commune ou secteur	Adresse	DN	Nature canalisation	Temps d'intervention (h)	Interruption service (non / oui programmée / oui non programmée)

Réparation de branchements avant compteur

En 2020, Aucune réparation de branchement avant compteur n'a été réalisée.

Date	Commune ou secteur	Adresse	Opération	Interruption service (non / oui programmée / oui non programmée)
				programmee)



Interventions diverses sur le réseau

Aucune intervention diverse sur le réseau n'a été réalisée sur l'année 2020.

Interventions diverses chez l'abonné

Le tableau ci-après liste le détail des interventions diverses effectuées chez l'abonné en 2020:

Date	Commune	Secteur	Adresse	Opération	
27-mai-20	VAUD	Vaud'herland	20 bis rue de paris	fuite au compteur	

Interruptions de service

Le tableau récapitule l'ensemble des interruptions de service pour l'année écoulée.

	Programmées	Non programmées	Total
Interruption pour travaux neufs	0	0	0
Interruption pour réparation	0	0	0



Recherche de fuites

Dans le cadre de la gestion du réseau et de son rendement, la société CEG a décidé d'investir durant l'année 2015 dans du matériel neuf équipé des dernières technologies : loggers acoustiques préprogrammés de la fonction corrélateurs. L'objectif reste identique : effectuer des campagnes de recherche de fuite suite à une pré localisation par les différentes chambres de sectorisation et ainsi augmenter les rendements de réseau.

Matériel utilisé : pré localisation- ZONESCAN 800 de chez GUTERMANN

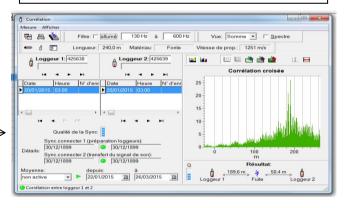


Résultats obtenus :

Système comprenant :

- -Transmission des données sans fil.
- -Affichage et analyse automatique des bruits caractéristiques des fuites.
- -Calcul des probabilités de fuite.
- -Localisation de fuite par corrélation à distance.
- -Ecoute des bruits en direct et à distance

Section de la conduite:



Matériel utilisé : localisation- AQUASCAN TM2 de chez GUTERMANN

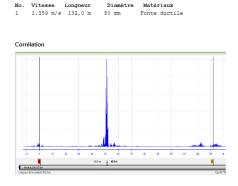


Système permettant :

- -Détection des fuites à basses fréquences, même sur des conduites non métalliques
- -Détection de fuites sur des longues distances (1 km)
- -Création de rapports d'intervention avec courbes de fuite.

Aguascan TM2 - 2015-07-10 20-37-08 Fuite 22 rue Lucien Girard Boisseau à puiseux.way

Diamètre Matériaux







Les travaux de renouvellement

Le renouvellement des installations de production et de stockage

La commune de Vaud'herland ne comporte pas d'installations de production et de stockage d'eau.

Le renouvellement des installations de distribution

Le renouvellement des canalisations

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des opérations de renouvellements réalisées par le délégataire sur l'année écoulée

Commune ou secteur	Adresse	Longueur (ml)	DN (mm)	Type matériaux
-	-	-		-

Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu de remplacement de canalisation sur la commune.

Ces dernières années, les linéaires de canalisation suivants ont été renouvelés :

	Objectif contrat	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire canalisations renouvelé (m)	-	0	0	0	0	0

La guasi-totalité du réseau de distribution communal a été renouvelé au cours des années 2000.

Le renouvellement des vannes et autres accessoires hydrauliques

Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu de remplacement de vannes ou autres accessoires hydrauliques sur la commune.

Commune ou secteur	Adresse	Type accessoire	DN (mm)	Quantité
	-	-	-	-



Le renouvellement des branchements

Les branchements ordinaires

Le tableau ci-dessous recense le nombre de branchements ordinaires (hors plomb) renouvelés ces dernières années.

	Objectif contrat	2007 à 2017	2018	2019	2020
Branchements ordinaires renouvelés	-	0	0	0	0

Les branchements en plomb

Le nombre de branchements en plomb renouvelés pendant l'année est indiqué ci-dessous :

	Objectif contrat	2007 à 2017	2018	2019	2020
Branchements plomb renouvelés	tous	3	0	0	0

Il ne reste plus de branchement en plomb avant compteur sur la commune.

Le renouvellement des compteurs

La répartition du renouvellement* des compteurs par diamètre est la suivante :

Diamètre (mm)	15	20	25-30	40	50-60	> 60	Cumul
Nombre	4	0	0	0	0	0	4

^{*}Renouvellement programmé, hors renouvellement curatif

L'historique des renouvellements de compteurs figure dans le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de compteurs renouvelés	6	1	2	2	4



Les biens retirés de l'inventaire

Les installations de production

Sans objet.

Les installations de distribution

Il n'y a pas eu de retrait de l'inventaire du réseau en 2020.

Les travaux neufs

Les installations de production

La commune de Vaud'herland ne comporte pas d'installations de production et de stockage d'eau.

Les installations de distribution

Le réseau de distribution

Il n'y a pas eu d'extension de réseau réalisée en 2020.

Les branchements

Ci-après, l'historique de réalisation de branchements neufs ces dernières années :

Commune ou secteur	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	1	0	1	0	1

En 2020, le détail des branchements et regards neufs réalisés figure dans le tableau ci-dessous :

Date	Adresse	Opération
1-sept-20	19 rue de Paris	Branchement



Les travaux financés par la collectivité

La production

En 2020, la collectivité n'a pas financé de travaux concernant la production de l'eau potable.

La distribution

En 2020, la collectivité n'a pas financé de travaux concernant la distribution de l'eau potable.



Chap.11. L'amélioration et l'évolution du service

Les améliorations programmées par le délégataire La production

Sans objet.

La distribution

Sans objet.

La relation abonnés

La CEG poursuivra le déploiement de son site internet facilitant l'information et les démarches en ligne des abonnés.

Les améliorations à prévoir par la collectivité La production

Sans objet.

La distribution

1) Sur certaines communes, de nombreux tiers viennent se brancher sur les poteaux incendie. Le fait de manœuvrer grossièrement ces prises d'eau à fort débit crée des désordres sur la station de production, abime les poteaux incendie et peut générer des fuites importantes par coup de bélier ainsi que des pollutions par retour d'eau.

La mise en place de bornes vertes, équipées de compteur, de clapet antiretour et de limiteur de débit permettrait de diminuer ces désordres et de limiter les dégradations des équipements incendie.



Exemple d'utilisation d'une borne de puisage installée en 2015 à proximité du poteau incendie situés face aux services techniques de la commune de Le Thillay en 2015.



2) Vérification de la conformité des règles d'installation, de réception et de maintenance des équipements incendie selon la norme NF S52-200 qui signalisation et système anti-stationnement.



Bouche incendie DN100mm type « Bayard »



Barrière de protection « anti stationnement »



Panneau indicateur d'équipement incendie

Suite à des travaux récents de construction, les bouches incendie situées dans la commune devront faire l'objet d'une attention particulière afin de rester accessibles à tous moments aux services de secours.

La mise en place d'un équipement anti-stationnement permettrait de sécuriser l'utilisation des appareils et diminuerait à long terme l'usure causée par le poids des véhicules stationnant sur la bouche.

Par ailleurs, ces équipements doivent être facilement identifiables lors des interventions d'urgences. Ainsi, la mise en place de panneau tel que la norme le recommande faciliterait la visibilité des équipements même de nuit.



Les évolutions réglementaires

Les derniers textes législatifs et réglementaires relatifs au service public de distribution d'eau adoptés sont listés ci-après :

Domaine d'application	Type de texte	Date	Titre	Renvoi
Facturation	Loi	14/11/20	loi no 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire	1
Facturation	Loi	09/07/20	loi no 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire	1
Facturation	Décret	31/03/20	Décret no 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19	1
Facturation	Ordonnance	25/03/20	Ordonnance no 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19	1
Eau	avis	30/01/19	Avis relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les EDCH	
Travaux	Arrêté	15/01/19	Arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	
Travaux	Arrêté	29/04/19	Arrêté du 29 avril 2019 fixant la liste des diplômes et titres permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a pris de nombreuses mesures provisoires à partir de mars 2020 et de nombreux textes ont été publiés dont ceux cités ci-dessus.

Les entreprises des services des eaux ont mis en place les mesures générales telles que :

- télétravail lorsque cela est possible
- mesures barrières au travail
- chômage partiel en cas de ralentissement d'activité
- isolement des personnes malades et des cas contact
- garde d'enfants
- attestations de déplacement

Ces mesures sont détaillées dans un plan de continuité d'activités.

Par ailleurs, de manière plus spécifique, des facilités ont été mises en place pour le paiement des factures d'eau par les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire.



Annexes:

Fiches ARS de qualité d'eau distribuée sur la commune Programme d'autocontrôle pour l'année du rapport Tableau limites de qualité Attestations d'assurance Plan des réseaux et synoptique alimentation en eau (papier + cédérom)